

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2020 – 18h00

Délibération n°2020/38

Date de convocation : 09 juin 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillets
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estournel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnetchy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 16 juin 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (65 titulaires et 3 suppléants) :

PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, THIEULEUX Jean-Pierre, PECQUEUX Christian, MARLIOT Marie-Lise, LEBLON Francis, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, BLAIRON Daniel, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, ROELS Pascal, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres absents (5) :

ROLAND BEC Brigitte, PLET Bernard, BONIFACE Patrice, LEVEQUE Pascal, GOURAUD Francis

Membres ayant donné procuration (4) :

BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, HISBERGUE Antoine à MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, COULON Laurent à RICHEZ Jean-Pierre,

Membres du bureau exécutif sans droit de vote (2) :

Daniel CATTIAUX, Jean-Paul CAILLIEZ

Madame RIBES-GRUERE Laurence est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2020/38 : Portant autorisation de mise en vente de biens immeubles du domaine privé de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Monsieur le Vice-Président expose :

En droit, les établissements publics de coopération intercommunale disposent d'une capacité d'aliéner uniquement leur domaine privé sur avis de l'autorité compétente de l'État. L'autorité territoriale ne pouvant réaliser une vente du domaine privé qu'après les accords amont et aval par délibération de l'organe délibérant.

À ce titre, le code général des collectivités territoriales, en son article L5211-37, prévoit que :

« Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers envisagée par un établissement public de coopération intercommunale donne lieu à délibération motivée de l'organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. La délibération est prise au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État », autrement-dit du service des Domaines.

Considérant la compétence obligatoire « Développement Économique »,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis détient un patrimoine immobilier important à vocation d'activités commerciales, artisanales, logistiques ou industrielles, parmi ce patrimoine immobilier, trois bâtiments sont devenus vacants ou vont le devenir très prochainement, à savoir les sites de :

- Cattenières : ensemble immobilier de 15.000 m², situé rue Paul Vaillant Couturier, cadastré OB 815, estimé en 2015 à 1.360.000 € ;
- Beauvois-en-Cambrésis : bâtiment d'activité de 4.000 m², situé rue de l'Industrie, cadastré OU 2939, estimé en 2020 à 192.000 € ;
- Walincourt-Selvigny : bâtiment d'activité de 600 m², situé rue du Nouveau Siècle, cadastré OB 1703, estimé en 2019 à 240.000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont ses articles L1511-3 et L5211-37,

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à :

- **Faire réévaluer les biens susmentionnés par les services de l'État ;**
- **Mettre en vente au prix fixés par les services de l'État l'ensemble des biens immobiliers du domaine privé de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis susmentionné ;**
- **D'ouvrir des négociations avec les potentiels acheteurs.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

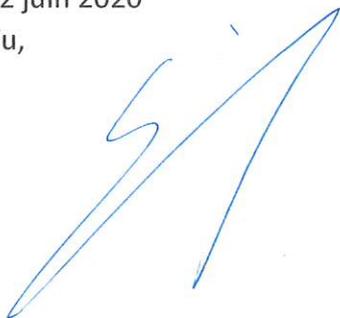
Affiché le

SLOW

ID : 059-200030633-20200616-2020_38-DE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 22 juin 2020 et de la publication le
22 juin 2020

Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 22 juin 2020

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSI
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.